

PERMIS MOTO A1 (125 cm³) PACK CODE + 20h DE CONDUITE

OBJECTIFS

Le **permis A1** autorise à conduire les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas **125 cm³**, dont la puissance n'excède pas **11 kW** et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.



Durée

20 HEURES PRATIQUE MINIMUM
8 HEURES PRATIQUE SUR PISTE
12 HEURES PRATIQUE EN CIRCULATION



Pré requis

Avoir minimum 16 ans et l'**ETG** (examen de code) depuis moins de cinq ans.
Etre titulaire de l'**ASSR 2** ou l'**ASR**



Public concerné

Tout public.

DEROULEMENT

EPREUVE PRATIQUE (LA CONDUITE)

1ère épreuve d'admissibilité : une épreuve hors circulation (HC)

Durée : 17 min et 30 sec

Il existe 4 étapes à franchir lors de cette épreuve HC. La réussite de ces 4 étapes prouvera à l'inspecteur que vous maîtrisez votre moto ainsi que les règles de sécurité routière :

- l'épreuve de plateau sans moteur
- l'épreuve de plateau à allure réduite
- l'épreuve de plateau à allure plus élevée
- une interrogation orale

2ème épreuve d'admissibilité : une épreuve en circulation

Pour passer cette épreuve en circulation, vous devez avoir réussi l'épreuve hors circulation. Pendant cette épreuve, vous conduisez une moto pendant 30 minutes en et hors agglomération, suivant les indications de l'examineur, relié à vous par une liaison radio.

Pendant cette épreuve vous devez montrer à votre moniteur que vous êtes capable de :

- vous équiper et vous installer sur votre moto
- connaître et utiliser les commandes
- dépasser et changer de direction
- communiquer avec les autres usagers/partager la chaussée
- adapter votre allure
- appliquer la réglementation

Maintenir les distances de sécurité obligatoires

METHODOLOGIE UTILISEE

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimedia
- Aires d'évolution spécialement aménagées
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

MODALITES

Pour monter sur une moto vous devez impérativement porter une tenue adaptée, c'est-à-dire :

- un casque homologué
- une paire de gants adaptés à la pratique de la **moto**
- une paire de bottes ou de chaussures montantes
- un blouson ou une veste à manches longues
- un pantalon ou une combinaison

Afin d'estimer le nombre d'heures de conduite nécessaires à votre formation, votre moniteur d'auto-école vous soumet à une évaluation de départ.

RESULTATS

Permis de conduire de la catégorie A1.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.